

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

L'An DEUX MILLE VINGT QUATRE, le VINGT ET UN NOVEMBRE à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Le Quesnel sous la présidence de **Monsieur Alain DOVERGNE**

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, DOUAY Sonia, PREVOST Anne-Marie, BLIN Marie-Annick, RAMON Marie-Gabrielle, PIOT Nicole

Messieurs DURAND Pierre, BLIN Nicolas, LECOINTE Jean-Noël, COTTARD Yves, DESROUSSEUX Éric, CHARLES Gilles, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM J. Michel, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, BEAUMONT Joël, SURHOMME Alain, LEVASSEUR Roger, VERONT Fabrice, JUBERT Patrick, BERTHE Pascal, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, VIOLETTE Paul, LAMOTTE Dominique, NOCHEZ Didier, VAN DE VELDE Michel, LEROY Jean-Maurice, PINARD J-Michel suppléant de WABLE Vincent, SZYROKI Jacky, MAROTTE Philippe, BENONY Miguel

● Disposaient d'un pouvoir :

M. MOURIER Francis de M. GAWLIK Jérémy, M. JUBERT Patrick de Mme BERTOUX Julia, M. LAMOTTE Dominique de M. HECTOR Nicolas, M. NOCHEZ Didier de MEGLINKY Philippe

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames ROSE Maryse-Corinne, MARCEL Marie-Hélène, MENARD Sergine, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, BLIN Monique, BERTOUX Julia, RIHET Anne, COLOMBEL Aurélie, MESMIN Véronique, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie, DEMORSY Roselyne

Messieurs DELANAUD Stéphane, GAWLIK Jérémy, LECONTE Yves-Robert, CARON Hubert, TEN Franck, DEPRET Patrick, DUTILLEUX Olivier, HOLLINGUE Rémy, BOQUET Cédric, TOURNIQUET Gautier, HECTOR Nicolas, PARENTY Vincent, LOGEART Johan, MEGLINKY Philippe, WABLE Vincent, MIANNE Michel, CLEMENT Dominique

**Nombre de membres
du Conseil Communautaire**
Titulaires : 67
Membres présents : 39
· dont suppléé : 01
Membres représentés : 04
Votants : 43
Date de la convocation
15 novembre 2024
Secrétaire de séance :
Mme DOUAY Sonia

OBJET : SOUTIEN FINANCIER AUX ECOLES – REPARTITION BP 2024

Rapport de Madame PREVOST, Vice-Présidente Enfance Jeunesse

Vu l'arrêté préfectoral du 29 octobre 2020, relatif aux statuts de la CCALN,

Vu l'arrêté préfectoral du 14 juin 2021, portant transfert de la compétence « mobilité » à la CCALN à compter du 1^{er} juillet 2021,

Considérant l'article 5-3-8 des statuts « La CCALN apporte un soutien financier aux collectivités et structures en charge des écoles primaires pour leur frais de fonctionnement »,

Vu la délibération du Conseil Communautaire 2024_18.04_13 Feuillet 824 relative aux votes du Budget Primitif 2024 Budget Principal et Budgets Annexes, ouvrant les crédits budgétaires en prévision de ce soutien financier aux écoles, à hauteur de 25 € par écoliers du territoire de la CCALN,

Au vu des effectifs recueillis auprès des communes et des syndicats scolaires,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Entérine pour l'année scolaire 2024/2025, le soutien financier à hauteur de 25 € par écolier de la CCALN, versé au titre du BP 2024, comme suit :

RECENSEMENT ECOLIERS - EFFECTIFS RENTREE SCOLAIRE SEPTEMBRE 2024

Envoyé en préfecture le 25/11/2024

Reçu en préfecture le 25/11/2024

Publié le

ID : 080-200070969-20241121-2024_2111_08-DE

SOUTIEN SCOLAIRE CCALN - BP 2024

Ecoles	Structure porteuse	commune d'implantation de l'école (des écoles)	Elèves CCALN	Montant de la participation
AILLY SUR NOYE	SITE en Val de Noye	AILLY SUR NOYE	268	6 700 €
CHAUSSOY EPAGNY	CHAUSSOY EPAGNY	CHAUSSOY EPAGNY	62	1 550 €
JUMEL	JUMEL	JUMEL	53	1 325 €
RPC Rouvrel Louvrechy	ROUVREL	ROUVREL	42	1 050 €
	LOUVRECHY	LOUVRECHY	55	1 375 €
RPI 2 et 4	GRIVESNES	QUIRY	42	1 050 €
		SOURDON	43	1 075 €
		COULLEMELLE	35	875 €
		GRIVESNES	35	875 €
RPI du SISCO de la Luce (Démuin, Domart sur la Luce, Thennes, Berteaucourt les Thennes, Hangard, Aubercourt, Ignaucourt, Cayeux)	SISCO de la Luce	DEMUIN	153	3 825 €
		BERTEAUCOURT LES TH		
		DOMART SUR LA LUCE		
		THENNES		
HANGEST EN SANTERRE	HANGEST EN SANTERRE	HANGEST EN SANTERRE	108	2 700 €
ARVILLERS	ARVILLERS	ARVILLERS	83	2 075 €
LE PLESSIER ROZAINVILLERS	LE PLESSIER ROZAINVILLERS	LE PLESSIER ROZAINVILLERS	51	1 275 €
MEZIERES EN SANTERRE	MEZIERES EN SANTERRE	MEZIERES EN SANTERRE	56	1 400 €
RPI DE LE QUESNEL BEAUFORT BOUCHOIR WARVILLERS	LE QUESNEL	LE QUESNEL	45	1 125 €
		BOUCHOIR	15	375 €
MORISEL	MORISEL	MORISEL	37	925 €
MOREUIL	MOREUIL	GAVROCHE	59	1 475 €
	MOREUIL	AUBRAC	249	6 225 €
RPI Avre et NOYE	COTTENCHY	COTTENCHY	17	425 €
	DOMMARTIN	DOMMARTIN	14	350 €
	REMIENCOURT	REMIENCOURT	24	600 €
	GUYENCOURT SUR NOYE	GUYENCOURT SUR NOYE	14	350 €
RPI SISCO de l'AVRE (3 Rivières Braches La Neuville Sire Bernard)	SISCO DE L'AVRE	3 RIVIERES	28	700 €
		BRACHES		
		LA NEUVILLE SIRE BERNARD		
RPI SISCO LE BOSQUEL	SISCO DE LE BOSQUEL	LE BOSQUEL	68	1 700 €
		FLERS SUR NOYE		
RPI SISCO Hailles Thezy	SISCO Hailles Thézy	HAILLES	20	500 €
		THEZY GLIMONT	17	425 €
TOTAL			1693	42 325 €
RASED	SITE EN VAL DE NOYE	Antennes AILLY ET MOREUIL	2 000 €	2 000 €

- Décide de verser une somme forfaitaire de 2 000 € au SITE en Val de Noye
1000 € Rased Moreuil et 1000 € Rased Ailly sur Noye

- Autorise le Président et la Vice-Présidente « Enfance Jeunesse » à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré, le 21 NOVEMBRE 2024
à le Quesnel

Le Président,

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 25/11/2024
Affiché le 25/11/2024

Alain DOVERGNE

